

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

Présents-es :	M. René GISIGER, Président
	Mmes Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN (Vice-présidente), Geneviève MAYTAIN et Prisca WASEM
	MM. David BEDERT, Bastien BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Thomas GAUDIN, Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire
	MM. Fernand SAVIGNY et Yves Marie TRONO, Conseillers administratifs
Excusés :	Mmes Corinne BAUDET, Laurence FERNANDEZ-PAGE et Bénédicte DE RAEMY et M. Raphaël PRINA
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 23 juin 2016	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	2
2. Nomination des Présidents(e)s et Vice-président(e)s des locaux de votes pour 2017	3
3. Informations diverses	4
a) Courrier collectif pour demander une salle de spectacle	4
b) 1 ^{er} Août 2016 : remerciements	7
C. Rapport de commissions	8
1. Rapport intermédiaire de la Commission sociale concernant l'attribution des subventions aux associations selon le budget 2016	8
D. Communications du Conseil administratif	9
1. Divers	9
a) Réfection des fentes de suintement du terrain de football en herbe (terrain A)	9
b) Dépassements de crédits	9
i) 22'500CHF (arrondi) sur la rubrique 34.314 pour le remplacement urgent des 13 blocs de douches des vestiaires du FCPC	9
ii) Location de deux tentes pour la vogue, les promotions scolaires et le 1 ^{er} Août pour un montant total de CHF 3'600.-	10
c) Informations sur les chantiers en cours sur les routes à Perly et à Certoux	10
d) Accueil de migrants : accord finalisé avec l'Hospice général	11
e) Caritas – Perly-Certoux : la prestation est en fonction	12
f) Achat de tables de ping-pong	12
g) Vélospot est à Perly	12

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

h) Participation de la commune à la campagne de tri des déchets de cuisine	12
E. Propositions individuelles & questions	14
a. Infrastructures de pique-nique au bord de l'Aire	14
b. 1 ^{er} Août	14
c. WC ouverts dans les périmètres des espaces de manifestations	14
d. Chemin vernaculaire et arrêts de bus	15

Le Président, M. Gisiger souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il excuse les absences de Mmes Baudet, Fernandez Page et De Raemy, Mme de Raemy est maman de Noah depuis peu, et de M. Prina. Il salue Christian Gorce, Maire, ainsi que les Conseillers administratifs Fernand Savigny et Yves-Marie Trono, et le public présent (une personne).

Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 23 juin 2016

P. 3, sous la phrase qui annonce l'arrivée de M. Cheyroux, modifier la 2^e phrase : « *Dans le même temps où il a rédigé le rapport a été rédigé, il a fait une demande...* »

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 est accepté par douze voix « pour », aucune contre et deux abstentions.

Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 23 juin 2016

Le compte-rendu de la séance du 23 juin 2016 est accepté par douze voix « pour », aucune contre et deux abstentions.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2016.

Le Président, après avoir noté que personne ne souhaitait prendre la parole, fait voter chacune des décisions.

- a) **Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal refuse de faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2016 relative à la participation 2017 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèches, pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée.**
- b) **Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal refuse de faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2016 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2017 du Bibliobus pour un montant de CHF 650'000.-.**
- c) M. Blanchard relève qu'il manquait une page sur les deux de la décision. Sur suggestion du Secrétaire, le Président lit la page manquante:

<i>74 notes sur la frontière</i>	<i>CHF 16'500.-</i>
<i>Accès des jeunes à la culture</i>	<i>CHF 170'000.-</i>
<i>Jazz sur la plage</i>	<i>CHF 10'000.-</i>
<i>Festival Petit Black Movie</i>	<i>CHF 15'000.-</i>

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

<i>Les Créatives 2015</i>	CHF 20'000.-
<i>La Bâtie 2015</i>	CHF 200'000.-
<i>Rencontre dans le Grand Genève</i>	CHF 15'000
<i>Théatrôchamp « Si c'était moi »</i>	CHF 15'000.-
<i>Cinéma et droits humains 1ère tranche 2015</i>	CHF 18'500.-

La parole n'étant pas demandée, le Président met la décision aux voix :

Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal refuse de faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2016 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2017 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'000'000.-.

- d) **Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal refuse de faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2016 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2017 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.**
- e) **Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal refuse de faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2016 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2017 du co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.-.**
- f) **Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal refuse de faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2016 relative au financement d'investissements informatiques généraux en 2017, pour un montant de CHF 1'000'000.-.**
- g) **Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal refuse de faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2016 relative à la participation 2016 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 6'636'000.-.**
- h) **Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal refuse de faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2016 relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2017 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-.**

2. Nomination des Présidents(e)s et Vice-président(e)s des locaux de votes pour 2017

Le Président rappelle à l'attention des volontaires, que cela représente 4 dimanches d'occupation par an, que la rémunération est de CHF 150.- par dimanche et qu'il y a à la clé un repas avec les jurés après la remise des résultats de vote. Il rappelle que les volontaires en 2016 sont MM. Roux et Simon, qui s'annoncent partants à nouveau, Mme Fernandez Page et lui-même.

Comme Mme Maytain demande les dates, le Président les donne : 12 février, 21 mai, 24 septembre et 26 novembre 2017. Il ajoute que Mme Fernandez Page met son job à disposition mais qu'elle est prête à continuer. Lui-même est également prêt à poursuivre.

Comme personne ne s'annonce, l'équipe 2016 est reconduite en 2017, sous les applaudissements du Conseil.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. Informations diverses

a) Courrier collectif pour demander une salle de spectacle

Le Président informe qu'il a reçu un courrier de plusieurs signataires, qu'il lit :

Monsieur le Président du Conseil Municipal, René Gisiger,

c'est au nom d'un panel représentatif des activités culturelles et associatives de notre Commune que j'ai le plaisir de vous écrire. Par ce courrier, nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes concernant l'avenir d'une salle de spectacle à Perly-Certoux.

Fort des expériences de différentes associations et personnalités communales, nous constatons que [l'actuelle salle du théâtre n'est plus adaptée aux besoins des diverses manifestations culturelles de notre village.

En effet, plusieurs problèmes techniques et logistiques rendent son utilisation de plus en plus difficile. Si l'on additionne les artistes et le public, le nombre de personnes autorisées est délicat à respecter. De plus, la salle est très mal équipée en lumière et en son, ce qui complexifie grandement son utilisation par tout un chacun. Etant donné la grande diversité des manifestations qui s'y déroulent, la scène est très peu polyvalente et la moduler demande beaucoup d'aménagements. Enfin, réserver la salle à des fins culturelles peut s'avérer compliqué en raison des nombreuses réservations privées. Par ailleurs, conscients d'une imminente rénovation de la mairie, nous craignons également une perte d'espace conséquente dans la petite salle et des difficultés à garder un foyer convivial pour nos buvettes.

La Commune grandissant d'année en année, comme le montre le plan directeur communal, envisager une nouvelle salle de spectacle adaptée à Perly-Certoux est une évidence. En plus d'encourager les associations villageoises dans leurs activités, cela pourrait offrir à notre village un nouvel essor culturel favorisant les échanges entre habitants.

Au regard de ces différents éléments, nous demandons au Conseil Municipal de travailler sur un projet à long terme qui réponde aux besoins de la population.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à notre suggestion, je vous adresse, Monsieur le Président, mes plus chaleureuses salutations.

Olivier Kessi

Le Président lit ensuite la liste des associations signataires : *L'ère Des Belles, Certoux Bouge, la Chanson du Val de l'Aire, l'Association des Jeunes Musiciens de Perly-Certoux, l'Hésite in Air R, la Compagnie Sous Traitement et le Conservatoire Populaire de Musique Danse et Théâtre.*

Il signale qu'une série de personnalités du village ont également signé le courrier à titre individuel. Il ne veut pas en lire les noms mais tient la liste à disposition des Conseillers municipaux intéressés.

Il passe la parole à M. Blanchard, qui est impliqué dans ce projet.

M. Blanchard informe que par le biais de son association, il a signé la lettre et soutient le projet. Il indique avoir discuté avec d'autres associations qui font le même constat : la salle est petite. Il donne un exemple : la jauge étant de 150 personnes pour deux salles, et la chorale étant composée déjà de 70 personnes, cela donnerait un spectateur par chanteur lors de concert. La scène est petite et avec le nombre grandissant de manifestations qui s'y déroulent, la chorale perd un mois et demi chaque année de répétitions, faute d'avoir accès à la salle. Les privés peuvent aussi louer la salle, elle est donc bloquée plusieurs week-ends par an. Les aménagements sont aussi compliqués car peu de matériel est à disposition, il faut donc louer du matériel selon ce qu'on veut faire. Il n'est pas non plus possible à un organisateur de monter un spectacle sans qu'il ne doive s'adresser à un employé communal pour savoir où se trouvent les choses. C'est compliqué. La commune grandissant et le nombre de manifestations aussi, plusieurs associations ont demandé à ce qu'une réflexion sur une nouvelle salle soit conduite.

M. Delaude regrette que les besoins n'aient pas été mieux détaillés dans ce courrier. D'un point de vue calendaire, même si la salle était plus grande, il y aura toujours l'impossibilité de faire davantage de spectacles par année. Il

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

aurait besoin d'avoir plus d'information sur les demandes techniques. Il propose que ce sujet soit renvoyé en commission directement et que la commission reçoive les associations pour établir la liste des besoins et doléances pour voir ce qui peut être fait ensuite au mieux pour le plus grand nombre. Il suggère que ce soit la Commission Culture et Loisirs qui prenne ce dossier.

M. Mouton communique le contenu d'un e-mail de Mme Baudet, qu'elle lui a demandé de lire en séance: « *Je continue à soutenir l'étude et la création d'une nouvelle salle de spectacle, à mon avis nécessaire pour la culture. J'ai déjà demandé cette étude au nom de « la Devise » lors du Conseil municipal du 15 septembre 2011. La création de cette salle doit être étudiée non pas en fonction de la population actuelle mais de la population à venir.* »

M. Mouton conclut en indiquant que tel est le message de Mme Baudet, qui le fait en son nom personnel. Lui-même a la chance de faire partie des deux troupes qui utilisent peut-être le plus ces deux salles : Perly-sur-Scène depuis 27 ou 28 ans, et le Cabaret-Chansons depuis 14 ans. Les deux troupes ont reçu le courrier et en ont parlé. M. Mouton fait remarquer qu'aucune des deux troupes n'a signé cette lettre. Il souligne que les deux associations sont très satisfaites de cette salle. Un aménagement de la salle devrait être considéré dans un tout qui est l'aménagement de la Mairie. Cela nécessite des études plus importantes. Certes, la capacité limite le public à 100 personnes, mais faisant le parallèle avec Troinex, il précise que les gens n'aiment pas la magnifique nouvelle salle de Troinex : la scène est beaucoup trop grande, et remplir une salle de 400 personnes à Perly, il ne sait pas si c'est possible. Il demande d'imaginer 100 personnes dans une salle de 400 personnes, c'est beaucoup moins convivial. D'où la décision de ne pas donner suite à ce courrier. A titre personnel, M. Mouton regrette l'impression qu'il a eue, en recevant ce courrier, d'être mis devant le fait accompli. Il aurait préféré que les initiants réunissent les associations et que la démarche et les arguments soient discutés ensemble. La raison pour laquelle les deux troupes n'ont pas signé est aussi qu'elles se sont retrouvées devant un texte pour lequel elles n'étaient pas partie prenante. Enfin, une super salle, pour combien de spectacles ? Pour quel coût ? La commune va la financer, mais qui va s'en occuper ensuite ? A Troinex, la gestion de la sonorisation passe par des ordinateurs que les utilisateurs ne savent pas utiliser. Donc il faudra quelqu'un à demeure, qu'il faudra payer. M. Mouton se demande si tous ces coûts sont nécessaires pour quelques spectacles supplémentaires. La population ne va pas croître aussi rapidement que cela, on a du temps. Le temps de réunir les associations et de définir les besoins qui conviennent au théâtre, au cabaret et à d'autres associations.

M. Blanchard demande si c'est la Commission qui décidera du nombre de places mais une salle de 400 places, cela lui semble énorme pour Perly. Il précise que cette lettre est issue de plusieurs discussions avec les associations, qui sont toutes d'accord avec plusieurs des points contenus dans ce courrier, et qui sont d'accord avec une rénovation de cette salle. Il relève que les deux troupes non signataires sont dans une structure qui leur convient très très bien et qui, depuis le temps qu'elles l'occupent, lui appartiennent presque. Du coup, c'est pour cela que ces deux troupes s'y sentent bien et que d'autres associations ne s'y sentent pas forcément comme chez elles.

Mme Wasem rappelle que dans le cadre de la Commission de l'Urbanisme, la question d'une nouvelle salle s'est posée. Plusieurs manifestations qui se déroulent à l'école révèlent que la scène et la salle sont dépassées par le nombre de personnes. Davantage qu'une salle de spectacle, il faudrait penser salle polyvalente, pour offrir de la place pour les spectacles, les manifestations sportives et aussi les fêtes de l'école. Mme Wasem voit davantage ce projet s'insérer dans un ensemble complexe, qui inclue les futures écoles et elle préconise que ce soit la Commission de l'Urbanisme qui prenne ce dossier en charge, pour combiner ce projet avec d'autres choses.

M. Mouton souhaite répondre à M. Blanchard. Il a été surpris sur la forme, pas sur le fond. Il est vrai que depuis le temps, Perly-sur-Scène s'est installé et que peut-être elle n'aime pas déroger à ses habitudes. Mais les plus anciennes sociétés communales auraient souhaité construire un nouveau projet tous ensemble, pas juste avoir une lettre à signer.

M. Gorce rejoint l'idée que la description des besoins n'est pas précise à ce stade. Il se demande si toutes les associations signataires organisent des spectacles et si c'est dans ces salles, et quels spectacles elles imaginent à l'avenir pour quel public. Dans le cadre de la réfection de la Mairie, qui n'est pas pour tout de suite, dans un projet global de rénovation du bâtiment, l'équipement de cette salle sera pris en compte. Le caractère de proximité sera pris en compte aussi, avec d'autres équipements d'éclairage et de sonorité. Le fait que les organisateurs ne sachent

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

pas à qui s'adresser n'a pas de lien direct avec la taille de la salle, il s'agit d'un problème d'organisation ou de communication avec l'administration. La commune doit aussi réfléchir à ce qu'elle fournit ou non, si elle met juste à disposition la salle ou si elle met à disposition des associations le matériel. Ce que Mme Baudet redit dans son e-mail est juste, mais en 2011, la demande avait été prévue *in fine* sous forme de salle polyvalente et renvoyée à la Commission du domaine communal dans une perspective d'étude dans le cadre du Plan directeur communal. Aujourd'hui, la commune n'a pas de terrain pour construire une grande salle polyvalente. Parmi les pistes, la modernisation de la salle actuelle, l'utilisation du préau arrière de la mairie, dans le cadre de la transformation et de la rénovation du groupe scolaire, pour répondre aussi à un besoin exprimé d'extension des restaurants scolaire et aussi de la salle polyvalente sur le parking arrière, mais il s'agit ici d'éléments de court terme qui répondraient à des besoins actuels. M. Gorce estime que le renvoi à la Commission du domaine communal correspondrait bien à du long terme. Il s'agit de voir si ce long terme répond à celui des signataires ou s'ils attendent une réponse d'ici 4 ou 5 ans.

M. Trono se demande s'il ne serait pas intéressant de prendre langue avec la commune de Troinex pour voir les disponibilités de sa grande salle et que quelques spectacles de nos associations aillent s'y jouer pour faire l'expérience d'une grande salle. Pour M. Trono, il ne faut pas se leurrer et laisser penser qu'on pourrait avoir une grande salle dans le délai de la législature. La commune a d'autres projets, notamment l'audit énergétique de l'école, en cours, qui va amener certainement pas mal de travaux de grande importance. On pourrait y ajouter une extension de l'école quelque part, en attendant le Plan directeur communal, mais ce sera des investissements énormes.

M. Savigny rappelle que la commune a cette particularité d'offrir gratuitement toutes ses infrastructures à ses associations et aux habitants, mais ces derniers n'ont pas la priorité sur les associations. Si les associations planifient correctement leurs activités, les habitants passent après. La gratuité pourrait être modifiée selon l'infrastructure mise en place, il faudrait voir si Troinex met à disposition gratuitement sa salle. La dimension de certaines infrastructures invite aussi à réfléchir à la dimension intercommunale, pour ne pas avoir une infrastructure importante trop peu utilisée. C'est l'orientation générale des communes. Par rapport aux coûts, les finances communales vont changer à l'avenir, il faudra mettre les projets et les moyens, notamment ceux dont on ne disposera plus, en regard.

M. Gaudin demande si l'on sait quelles sont les frustrations des associations par rapport à des spectacles qu'elles auraient voulu donner et qu'elles n'ont pas pu jouer. Il souligne le concert qui a été donné dans la salle du théâtre la semaine précédente. Septante personnes sont venues, la capacité était de 100, si ces 70 personnes s'étaient trouvées dans une grande salle, cela aurait été triste. Dans une salle plus grande, les sociétés qui drainent le plus de monde, comme le Cabaret-Chansons aurait joué seulement 3 fois pour satisfaire tout le monde, au lieu des deux semaines qui sont proposées maintenant dans ce cadre intimiste. Il demande si l'utilisation de l'école pour les manifestations communales pose vraiment problème.

M. Gorce répond que non.

M. Gaudin répond que c'est bien l'intérêt d'une salle polyvalente à l'école, même si elle n'a pas l'acoustique adaptée pour des spectacles. Une salle de spectacles, si l'on y met des gradins, ou un sol en pente, empêchera d'y faire d'autres types d'activités. Il souhaite que les associations, dont il ne sait pas si elles ont des projets et lesquels qui ne peuvent se monter à Perly-Certoux, reviennent avec des besoins clairs. M. Gaudin rappelle qu'Antigel démontre que des concerts ou des choses hyper-intéressantes peuvent être organisées dans d'autres endroits que la petite salle, comme des serres. Il souligne qu'en tant que président de la Commission Culture et Loisirs, il n'a pas été approché et entend parler de cette lettre que ce soir.

M. Delaude rappelle qu'il manque des données claires sur les besoins des associations. Il réitère le renvoi en Commission pour une audition de toutes les associations, y compris celles qui n'ont pas signé.

Le Président souhaite discuter après de la Commission appropriée.

Mme Maytain fait part de son expérience avec les spectacles organisés par l'ère des Belles. Elle indique qu'il a fallu renoncer à certains spectacles car les décors étaient trop imposants. Ici, la contrainte est différente de ce que

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

connaît Perly-sur-Scène, qui fabrique ses décors en fonction de la taille de la scène. Il a fallu également payer les artistes deux fois, car la taille de la salle ne permettait pas d'accueillir tous les élèves en même temps à un seul spectacle. Elle est favorable à un renvoi en commission qui auditionnerait les associations. Mais l'idée de penser à une autre salle reste pertinente, à long terme.

M. Cheyroux trouve la démarche intéressante, puisque le besoin a été exprimé en 2011, qu'il est ré-exprimé en 2016 et qu'il le sera dans trois ou quatre ans. Il propose que les associations expriment leurs besoins directement à la Mairie et non dans le cadre d'une commission. Il signale que des infrastructures mobiles et temporaires peuvent être louées pour des spectacles ou événements particuliers, à des coûts moindres que la construction d'une salle. Il plaide toutefois déjà pour une amélioration de l'acoustique dans la salle du Théâtre.

M. Gorce propose que la commune prenne contact avec les communes voisines pour connaître les possibilités d'usage de leurs infrastructures. Ceci, pour répondre à des besoins à court terme.

M. Hilty estimant que le Conseil fait le débat ce soir, trouve urgent que les associations culturelles définissent clairement leurs besoins.

Le Président résume les options : donner le projet à la Commission Urbanisme, mais il trouve que celle-ci est déjà bien chargée ; donner le projet à la Commission Culture et Loisirs ou à la Commission Bâtiments.

M. Gaudin estime que la Commission Bâtiments et la Commission Urbanisme seraient judicieuses si le Conseil décide d'aller de l'avant avec le projet. Pour lui, c'est soit la Commission Culture et Loisirs et celle-ci devra contacter les associations pour établir leurs besoins, ou ce sont les associations qui font d'abord ce travail entre elles et reviennent ensuite vers nous. A ce moment-là, le projet repartirait à la Commission Culture et Loisirs.

M. Delaude estime que dans les deux cas, une communication doit partir vers les associations. Il se demande si la Mairie ne devrait pas contacter les associations et revenir ensuite devant le Conseil avec les réponses.

M. Trono rappelle que le courrier est adressé, signé, au Conseil municipal. On peut donc retourner au signataire principal la demande de faire ce pré-travail de récoltes d'informations et de besoins. Il reviendra avec ces informations et elles seront transmises à une Commission. Pour l'instant, il ressort de la discussion que ce projet n'est pas mûr, il faut donc le dire à l'initiant et lui demander d'aller plus loin.

M. Simon estime qu'il faut leur communiquer que toutes les associations doivent être concertées.

Après discussion, un courrier sera préparé à la signature du Président du Conseil municipal qui sera adressé à Olivier Kessi.

b) 1^{er} Août 2016 : remerciements.

Le Président informe que deux courriers ont été reçus pour féliciter du 1^{er} Août 2016, qu'il lit :

- « *Suite aux remarques de l'année passée, je vous félicite tous pour ce magnifique 1er août 2016.*

Denis Kessi »

- « *Monsieur le Maire,*

Ce petit message pour vous féliciter ainsi que votre équipe municipale et ses salariés, mais également tous les bénévoles et les pompiers qui ont permis que la fête du 1er août soit aussi réussie dans votre commune : organisation bien ordonnée, repas variés, mobilier confortable pour le repas, feux d'artifices très beaux, chants des Yodeleuses très appréciés,...

Nous étions 5 amis pour venir à la fête et tous avons apprécié la teneur de votre discours (tout comme celui de 2015 déjà) et, pour la deuxième fois que nous participons à la fête nationale dans votre commune, nous avons passé une charmante soirée. Je tenais en notre nom à tous à vous en remercier.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Avec mes plus cordiales salutations. Brigitte FOLNY »

C. Rapport de commissions

1. Rapport intermédiaire de la Commission sociale concernant l'attribution des subventions aux associations selon le budget 2016

Mme Bowman, présidente de la Commission, rappelle que chaque année la Commission alloue un certain budget à des associations humanitaires ou sociales. Le budget 2016 se montait à CHF 42'000.-, dont CHF 5000.- ont été réservés pour des aides d'urgence pouvant survenir en cours d'année. Le solde est à répartir entre les demandes qui arrivent à la Mairie. La présidente explique que les membres de la Commission se partagent les dossiers et les évaluent en fonction de critères qui sont : l'association doit être basée à Genève, avoir un budget de fonctionnement de moins de CHF 1 million et ne pas travailler dans la recherche médicale mais pour des projets humanitaires qui peuvent être locaux, suisses ou à l'étranger. L'objectif non écrit que la Commission s'est fixé est de rencontrer au minimum une association par année. Ainsi, en juin 2016, la Commission a rencontré des jeunes de la région Aire accompagnés d'un travailleur social hors-murs (TSHM), Djamel Tazamoucht. Le projet est celui de la construction d'une salle de sport au Sénégal. Certains jeunes y sont déjà allés une fois. La Commission a trouvé le projet bien présenté, elle a été convaincue par l'enthousiasme de ces jeunes dont certains sont de Perly-Certoux. La présidente précise que certains jeunes sont en rupture mais pas tous. Le prochain voyage aura lieu en février 2017. Pour ce projet, la Commission a décidé d'allouer un montant assez important de CHF 10'000.-.

Pour les autres projets, chacun a listé ses choix et coups de cœur. Les montants oscillent entre CHF 1000.- et 2000.-. La présidente précise que tous les projets n'ont pas été listés car Mme Fernandez Page, accidentée, n'a pas encore donné ses dossiers. Ils seront présentés lors de la prochaine commission.

La présidente tient les dossiers à disposition de qui est intéressé.

Mme Maytain voudrait savoir le pourcentage que représentent les CHF 10'000.- alloués par la commune sur le budget de ce voyage.

La présidente indique qu'au moment de leur audition, les jeunes étaient encore à la recherche de CHF 70'000.-, ce qui est un budget assez élevé. Il s'explique par le projet de salle de sport. Les jeunes écrivent à beaucoup de communes, ils présentent le projet à des entreprises.

Mme Maytain demande combien de jeunes vont partir.

Les Commissaires répondent en chœur une dizaine. Les coûts incluent la construction de la salle de sport, le fret car M. Simon ajoute que les jeunes font aussi de la récupération d'objets toute l'année, qu'ils envoient au Sénégal.

A Mme Maytain qui relève l'absence d'un lieu dans un projet, Mme Bowman précise que le projet incluant les 7 cantines sont mises en place « à Madagascar ».

Personne ne demande plus la parole, le Président met les conclusions du rapport aux voix.

Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les propositions de la Commission sociale relatives à l'attribution des subventions aux associations selon le budget 2016.

M. Gorce demande encore la parole pour dire que la commune a des relations régulières avec la FAS'e, et que cette institution est en relation avec l'Espace 267 que traite la Commission Enfance et Jeunesse. Il aurait trouvé pertinent qu'au moins la présidente de la Commission et lui, en tant que Délégué à l'Enfance et à la Jeunesse, soient invités à la présentation du projet Sénégal.

La présidente répond qu'elle n'était pas consciente de cette relation. Membre de la commission, M. Simon dit que c'est noté pour la prochaine fois.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

D. Communications du Conseil administratif

1. Divers

a) Réfection des fentes de suintement du terrain de football en herbe (terrain A)

M. Gorce rappelle que durant les années 1990 à 2000, le terrain A présentait de graves problèmes de percolation de l'eau dans certaines zones, lors de fortes précipitations ou même après de gros arrosages. Le sol restait toujours imbibé d'eau ce qui provoquait une importante dégradation de la surface herbeuse. En 2001, des travaux de drainages ont été réalisés, qui ont corrigé cette situation. Dans la largeur du terrain, des drains de type agricole ont été mis en place, reliés à un collecteur traversant la cour de l'école pour rejoindre la route de Certoux. Dans le sens de la largeur du terrain, des fentes de suintement ont été réalisées. Ce sont des tranchées qui ont été faites, remplies de graviers pour permettre l'infiltration des eaux. En 2007, un examen des fentes a été fait, elles étaient encore en état à ce moment-là. En 2013, lors de fortes pluies, le terrain A ainsi que le parking de la buvette se sont retrouvés sous plusieurs centimètres d'eau. Après des investigations, on a découvert que le collecteur était obstrué par des racines. Des travaux de réparation ont été effectués et depuis le collecteur fonctionne normalement. Dans le cadre de ces investigations, il a été remarqué que le terrain A avait du mal à ressuyer en surface, même en été après un orage ou un arrosage important. Il fallait plusieurs jours pour que le terrain sèche, ce qui mettait à nouveau en péril le gazon et lorsque les joueurs jouaient sur le terrain, l'herbe repoussait moins et s'abîmait plus rapidement. Depuis ce diagnostic, il est aussi devenu difficile de réaliser les travaux d'entretien en automne qui sont pourtant très importants pour que l'herbe puisse résister durant la période humide de l'hiver et être de bonne qualité au printemps.

M. Gorce poursuit en indiquant que le Service des espaces verts avait déjà identifié la nécessité de reprendre ces fentes de suintement, qui doivent être faites tous les dix ans en 2015, mais que ces travaux ont été reportés. Le Conseil administratif propose de les faire en novembre 2016 encore, pour un coût de CHF 65'000.-. Plutôt que de faire une délibération spécifique, il prévoit de prendre ce montant dans le crédit d'investissement du 19 février 2015 relatif à la création d'un terrain de football en matière synthétique, qui prévoit également divers aménagements dans la zone sportive pour un montant de CHF 2,905 millions. Les dépenses réalisées dans le cadre de ce crédit ne s'élevant pas au maximum du crédit, le montant de CHF 65'000.- peut être pris sur ce crédit. Les travaux pourraient être faits en novembre, et le terrain à nouveau disponible pour la reprise du championnat après la pause hivernale.

M. Cheyroux se fait préciser par M. Gorce l'emplacement des fentes de suintement : sur la largeur du terrain, depuis les lignes de touches et sur toute la surface, ont été creusées, des fentes de suintement d'une largeur de 8 cm d'une profondeur de 40 cm et espacées de 1m entre elles. Les travaux consistent à faire des tranchées dans le terrain.

M. Delaude demande pourquoi les travaux ont été reportés. M. Gorce répond que les coûts étaient importants et que cela devient nécessaire de le faire maintenant.

b) Dépassements de crédits

i) 22'500CHF (arrondi) sur la rubrique 34.314 pour le remplacement urgent des 13 blocs de douches des vestiaires du FCPC

M. Savigny explique que la problématique est apparue cet été, lors de travaux de remplacement du carrelage des douches n° 1 et 4 du foot. Pour cela, il a fallu démonter les douches encastrées et les boutons poussoirs, car il fallait casser le carrelage et refaire le lissage des murs. Une fois les travaux terminés, le sanitaire est venu rebrancher les douches mais la plupart ne fonctionnaient plus (9 douches sur 12). Les boutons poussoirs fuyaient, quand ils ne fonctionnaient tout simplement pas. Dans d'autres douches, deux boutons ont montré des difficultés. Le fait que les douches ne fonctionnent plus provient du fait qu'elles sont, pour la plupart, en place depuis la construction du bâtiment en 2000 et qu'elles arrivent en fin de vie. Elles ne sont plus réparables. Le modèle n'existe plus. Pour que ces vestiaires soient disponibles pour la rentrée d'automne, car plusieurs étaient concernés, il a été nécessaire de procéder à un remplacement d'urgence de 13 douches, pour le montant de CHF 22'5000.-. Pour les douches non

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

encore défectueuses, dont on peut s'attendre à ce qu'elles le soient sous peu vu leur vétusté, le montant de leur remplacement a été mis au budget 2017.

- ii) Location de deux tentes pour la vogue, les promotions scolaires et le 1^{er} Août pour un montant total de CHF 3'600.-

M. Savigny rappelle qu'il y a un an, l'Amicale des pompiers avaient demandé à la commune de faire un essai avec une location de tente pour mettre leur infrastructure de cuisine contre la salle polyvalente, afin d'améliorer le service et réduire l'attente. L'Amicale n'a pas renouvelé cette demande en 2016, mais il s'est avéré que c'était une omission de sa part. Elle avait besoin de cette infrastructure, d'autant plus que la nouvelle mise en place avait bien fonctionné. Donc, la commune a à nouveau loué les tentes en 2016, ce qui provoque un dépassement de CHF 3600.- Evidemment, si la demande devait être renouvelée, la commune pourrait réfléchir à acquérir des tentes.

- c) Informations sur les chantiers en cours sur les routes à Perly et à Certoux

M. Trono indique qu'il pensait utile de faire le bilan des chantiers en cours à ce jour et présenter les chantiers prévus pour les 18 mois à venir. Il s'appuie sur une présentation powerpoint, qui ouvre sur le rappel du concept global de mobilité dans la commune. On y voit les zones de rencontre 20km/h et les zones 30km/h, certaines étant prévues, d'autres à prévoir. M. Trono présente les totems retenus par le Conseil administratif pour marquer les entrées et sorties des zones de modération du trafic.

M. Bédert pense que la route de Certoux était interdite aux poids-lourds avant travaux. Il se demande si dans les zones 20 et 30 km/h, il ne faut pas expressément les interdire.

M. Trono répond que dans les zones de modération de trafic, les poids lourds sont interdits *de facto*. Il indique que les zones 30 km/h sont autorisées là où il y a des habitations. Par conséquent, la limitation à 30km/h ne sera pas autorisée sur le tronçon de la route de Certoux situé sous la chapelle, actuellement à 80km/h, car il n'y a pas d'habitation. La commune espère obtenir une réduction de la vitesse à 60 km/h.

M. Bédert demande ce qu'il en est du tronçon qui passe devant l'école et la mairie. M. Trono y viendra plus tard dans sa présentation.

A Certoux, comme M. Trono indique la fin du chantier de la route de Base à novembre 2016, et la fin de l'ensemble des mises en zone 20 et 30 km/h à décembre 2016, M. Simon demande si l'on peut espérer que les bus TPG repassent dans Certoux dès novembre 2016.

M. Trono répond que ce ne sera pas avant la toute fin des travaux à Certoux. D'autres chantiers, dont un projet immobilier, est en cours dans le village de Certoux.

A Perly, divers tronçons sont terminés, les marquages doivent encore être faits. M. Trono indique que les plans de marquage font l'objet d'une demande d'autorisation à part.

M. Delaude demande pourquoi les demandes d'autorisation des plans de marquage ne sont pas simultanées à la demande d'autorisation des travaux.

M. Gorce répond que l'autorisation concerne tous les aménagements routiers, tels que bordures, îlots, etc. Le plan de marquage est approuvé *a posteriori* par la Direction générale des transports, c'est une demande séparée. Le principe des marquages est défini au moment du dépôt de l'autorisation de construire, mais l'approbation du plan de marquage se fait après, par la Direction générale des transports.

M. Trono reprend sa présentation sur Perly. Les travaux « *intra-muros* » iront jusqu'à septembre 2017. Les places seront aménagées en 2017, en partant du bas du village. S'agissant des autorisations en cours, il cite la demande d'extension de la zone 30 km/h sur le tronçon de la route de Certoux entre la route de Base et les terrains de tennis.

Comme M. Simon fait remarquer qu'il s'agit d'un tronçon sans habitations, M. Trono signale qu'il y en a au début du tronçon.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono revient à la demande de M. Bédert formulée plus tôt. Il montre que le tronçon entre la poste et la chapelle fait l'objet d'un projet de mise en zone 30 km/h déposé en autorisation. Le projet sera présenté en décembre au Conseil, avant la délibération qui sera soumise au vote en janvier 2017. Un tronçon du chemin des Ravières est inclus dans cette demande.

M. Delaude fait remarquer que le chemin de la Mairie ne compte pas d'habitations, sauf si l'on considère le stade de foot comme une habitation.

M. Trono rappelle que ce chemin est très fréquenté, en raison des installations sportives. Il précise que la commune déposera les demandes globalement, par souci de cohérence géographique, plutôt que tronçon par tronçon.

M. Simon indique que la Direction des routes, ou le service qui s'occupe de ça, essaie de limiter le nombre de variations de changements de vitesse successifs, c'est-à-dire le nombre de panneaux successifs pour éviter les confusions. Typiquement, cela risque d'être accepté.

Mme Blatter Barros Da Silva ajoute qu'un argument pour encourager la mise en zone 30 km/h de la zone concernée est de rappeler que la déviation du trafic se fait sur le chemin des écoliers et que ce serait bien que ce soit à 30 km/h.

M. Trono prend note et poursuit avec la demande de fermeture du chemin du Cimetière à la circulation. La demande d'autorisation sera déposée la semaine prochaine, indique-t-il. M. Trono rappelle que le Conseil avait voté un rapport de la Commission des routes demandant cette fermeture. Le dossier a pris du temps car, pour l'alimenter, la commune a procédé à des comptages et a aussi pris contact avec les riverains. La fermeture des routes n'est pas la panacée à la Direction générale des Transports, d'où le fait que la commune a pris son temps pour mettre les chances de son côté et obtenir l'autorisation de le faire, avec une mise en place espérée à l'automne 2016.

M. Trono conclut sa présentation avec un projet futur qui porte sur un tronçon du chemin du Pont. Le dossier est lancé, mais il n'y a pas encore de date pour un chantier. A fin 2017 – début 2018, l'ensemble du réseau routier communal aura été réalisé. Pour les communiens, cela demande pas mal de sacrifices pour l'instant, mais c'est une réalisation qui permettra pour un bon moment de mieux vivre dans nos villages.

M. Mouton redit la satisfaction des habitants de Perly quant à la gentillesse et à la politesse des ouvriers engagés sur les chantiers des routes dans ce village.

M. Trono indique qu'il transmettra. Pour sa part, il remercie l'administration communale pour l'élaboration de cette présentation powerpoint.

d) Accueil de migrants : accord finalisé avec l'Hospice général

M. Savigny informe que, suite à l'accord du Conseil municipal pour l'utilisation de la maison de la gendarmerie pour permettre l'accueil de migrants, la commune a signé avec l'Hospice général une convention plus rapidement qu'attendu, puisqu'on parlait de fin octobre. L'Hospice général souhaitait bénéficier plus rapidement du logement disponible, ce que le Conseil administratif a accepté. La Convention a été signée pour un premier prêt à usage du 1^{er} étage de ce bâtiment pour une année. Le 28 septembre, une famille irakienne de six personnes prendra possession de ce logement. Il y a donc des parents et 4 enfants âgés de 22 ans à 3 ans. Cette famille est arrivée il y a un an et loge depuis aux Tattes. Les deux filles les plus âgées rejoindront l'école de Perly-Certoux, en 6^e et 8^e. Elles ont déjà été scolarisées à Vernier, elles doivent donc déjà parler français, ce qui facilitera leur intégration à l'école. La famille est titulaire d'un permis F, ce qui permet d'exercer une activité lucrative. Pour l'instant, ni le père ni le fils n'ont trouvé de travail. Une communication sera faite dans le prochain « Trait d'Union » pour informer la population de cette mise à disposition du bâtiment et de l'arrivée de la famille, M. Savigny conclut en indiquant que la commune a déjà reçu les remerciements de l'Hospice général pour cette mise à disposition rapide de ces locaux.

Le Président ajoute qu'il croit savoir que Mmes Bowman et Maytain seront présentes pour accueillir cette famille le 28 septembre.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

e) Caritas – Perly-Certoux : la prestation est en fonction

M. Savigny indique que la convention avec Caritas a également été signée cet été, la prestation est mise en place également depuis cet été. L'information a été faite aux habitants et sera également publiée dans le « Trait d'Union ». Le seul retour depuis la mise en place de cette prestation est que pas mal de demandes ont été adressées à Caritas, ce qui veut dire que la population a déjà bien utilisé cette nouvelle prestation. La commune ne sait pas quelle est la portée de leurs demandes. C'est dans un an que la commune recevra un rapport de Caritas, qui donnera la mesure des besoins de la population en matière d'aide sociale.

f) Achat de tables de ping-pong

Le Président signale l'article sympathique paru dans « La Tribune de Genève » sur la demande d'autorisation de la commune pour des tables de ping-pong.

M. Trono rappelle que la commune a reçu l'autorisation de poser deux tables de ping-pong, à proximité de l'Agorespace, côté buvette du foot. M. Trono rappelle qu'une table était envisagée mais deux tables sont possibles. Pour deux tables, le coût serait de CHF 8'000.- arrondis et les aménagements au sol seraient de CHF 21'500.-. Le financement peut être pris sur le crédit des terrains et patinoire synthétiques couvrant toute la zone. M. Trono propose au Conseil d'aller de l'avant avec deux tables.

M. Roux se souvient qu'une table existait au tennis club mais a été démolie dans le cadre de la renaturation. Il propose de répartir les deux tables comme suit : une à l'Agorespace, l'autre au tennis club, pour répartir les pôles d'intérêt.

M. Trono précise que la zone n'étant pas la même, une nouvelle autorisation de construire devrait être demandée pour le tennis, et les montants ne pourraient pas être pris sur le crédit susmentionné. Il propose d'aller de l'avant avec les deux tables à l'Agorespace et qu'éventuellement, une 3^e table soit envisagée vers le tennis.

Le Président met aux voix la proposition des deux tables dans la zone sportive près du foot :

Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'accepter l'installation de deux tables de ping-pong dans la zone sportive, dans le prolongement de l'Agorespace.

g) Vélospot à Perly

M. Savigny rappelle que la commune a également signé une convention avec Vélospot pour l'installation de deux stations, une à Perly, l'autre à Certoux. Celle de Perly est déjà implantée au chemin du Relai, avec 4 vélos. A Certoux, l'emplacement retenu se trouvera à proximité de l'arrêt de bus quand les travaux seront terminés. Une communication sera également faite dans le prochain « Trait d'Union ». La commune verra comment elle peut stimuler l'utilisation de ces vélos. M. Savigny informe qu'il n'a pas de feedback sur l'utilisation réelle de cette prestation. Il a simplement vu que pas tous les vélos étaient parkés dans le même sens, ce qui laisse supposer une utilisation. C'est le début de cette prestation. Pour l'heure, les vélos sont mécaniques, des vélos électriques seraient davantage utilisés.

h) Participation de la commune à la campagne de tri des déchets de cuisine

M. Gorce rappelle que le sujet a déjà été abordé. Il s'agit d'une campagne cantonale à laquelle la commune participe. L'objectif est d'augmenter le tri des déchets de cuisine, car de nombreux déchets de cuisine finissent dans les incinérables. Une distribution de poubelles vertes est prévue. Elle sera lancée dans la commune le 15 octobre, 2016 par un point d'information installée à Champ-Budin est animé par les membres de la Commission Environnement et développement durable. Les poubelles vertes seront distribuées avec les rouleaux de sacs compostables et un flyer explicatif. Un container et divers éléments de communication sont prévus. Des jeunes de la FAS'e seront présents. Ils assureront ensuite la distribution des petites poubelles vertes au porte à porte pour les habitants qui n'auront pas pris leur poubelle au stand. La date précise du début de la levée n'est pas encore fixée, mais ce serait assez rapidement. Les sacs sont en vente dans tous les commerces, sous forme de rouleaux de 25 sacs. M. Gorce cite les commerces qui participent : Migros - Denner – Coop – Aldi – Lidl – Manor – Aligro et divers

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

quincaillers. Migros se démarque des autres enseignes, et vendra les mêmes sacs que ceux distribués avec le kit de tri, mais en rouleau de 15 sacs au lieu de 25. Aligro et Manor sont également en cours de négociation avec le fournisseur pour vendre les sacs avec le logo de La P'tite Poubelle Verte. Par ailleurs, certains commerces sont en train de réfléchir à remplacer leurs sacs en plastique par des sacs compostables (boulangerie, pharmacie, etc.)

M. Gorce passe la parole à M. Cheyroux, président de la Commission Environnement et développement durable.

M. Cheyroux lance un appel à tous les Conseillers municipaux qui souhaitent contribuer à faire passer le message du tri des déchets de cuisine. Il précise que le stand se trouvera à Champ-Budin sur la contre-allée qui longe l'immeuble commercial.

M. Bédert demande si les petites poubelles seront fixes. M. Gorce répond que les points rouges sur le plan sont ceux des containers de récolte des poubelles vertes et non les poubelles vertes destinées aux ménages. Ils ne sont pas fixes et sont semblables aux containers des déchets de jardin.

M. Cheyroux précise que la commune a un mois de décalage avec le début de la campagne cantonale, qui a démarré le 18 septembre 2016. Il y aura peut-être un engouement et des questions supplémentaires posées aux personnes présentes.

Le Président rappelle l'horaire : de 9h à 12h, samedi. L'objectif est d'éviter la taxe au sac. La Commission viendra avec toute une série d'actions que la commission va discuter, car elle est assez enthousiaste.

M. Bédert demande combien de temps dure le test.

M. Cheyroux répond un an, et M. Gorce ajoute que si cela fonctionne, il n'y a pas de raison que cela ne dure pas plus longtemps.

M. Bédert s'inquiète de l'emplacement des containers. Il redoute que ce soit sur des trottoirs ce qui compliquerait, vu la saison qui arrive, le travail de déneigement.

M. Delaude demande à quel moment se fera la levée. Si la distribution commence le 15 octobre, il faudra déjà planifier une levée le 20 octobre.

M. Gorce répond que la levée se fera très rapidement mais l'information manque encore. M. Gorce précise encore qu'il est prévu, mais pas encore décidé, de mettre des containers à la grande déchetterie. Un container de 240 l peut y être mis mais cela peut poser problème car les petites poubelles vertes ne seront pas distribuées sur tout le territoire. On en mettra une et on verra ensuite ce qui se passe.

M. Cheyroux souhaite que les Conseillers volontaires s'adressent à lui car il leur remettra la documentation qui soutiendra l'argumentation aux habitants.

M. Delaude attire l'attention sur certains emplacements qui se trouvent sous les fenêtres des gens. Il rappelle les polémiques dans les communes voisines...

M. Gorce répond que le problème des odeurs fait partie du test, car c'est le problème majeur. L'emplacement des containers sont ceux déjà utilisés pour les containers, on n'en a pas d'autres. Dans certains cas, si c'est trop dérangeant, il faudra renoncer à ce tri.

M. Delaude demande qu'on identifie déjà des emplacements autres que sous les fenêtres pour éviter des doléances qui viendront à coup sûr.

M. Bédert signale que les odeurs au chemin du Relai sont déjà infernales.

M. Cheyroux explique que les containers sont spéciaux et ont été fabriqués pour retarder l'apparition des odeurs. Il ajoute qu'il faut donner aux personnes les bons comportements. L'entreprise Chevalley SA relèvera les containers deux fois par semaine en été, une fois en hiver. Ce test permettra de dépasser la première réaction émotionnelle et d'avancer dans cette démarche, qui vise à mieux maîtriser nos déchets.

Le Président rappelle que 21 communes participent à ce test, qui vise à éviter la taxe au sac.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

E. Propositions individuelles & questions

a. Infrastructures de pique-nique au bord de l'Aire

M. Delaude signale qu'il a eu l'occasion de tester les nouvelles infrastructures de pique-nique implantées au bord de l'Aire. Il les trouve très bien. La fermeture des accès aux voitures est un « plus », les grills sont de bonne facture. Il met un bémol : au pied des tables se trouvent des rondins, qu'il trouve dangereux. S'ils sont décoratifs uniquement, il propose qu'on les enlève.

M. Gorce pense que ces rondins sont, a priori, destinés à retenir les copeaux qui tapissent le sol. Mais il verra s'il y a une autre explication.

b. 1^{er} Août

Mme Wasem a eu des retours sur la zone réservée pour les feux des enfants. S'il y avait bien des tuyaux qui permettaient de lancer des fusées, ils n'étaient pas pratiques. Les enfants sont allés les planter dans l'aire de terrains mais de terrains synthétiques. Mme Wasem voudrait savoir s'il y a eu des dégâts aux terrains synthétiques.

M. Gorce répond que les terrains synthétiques ont été arrosés avant, à titre de protection. Il rappelle que les feux sont sous l'entière responsabilité des parents et non de la commune. Concernant les dégâts, il n'a pas eu de retour constatant des dégradations du terrain synthétique. Pour la suite, il n'y a pas de volonté de fournir du matériel ou d'accompagner les enfants, c'est aux parents de le faire.

Mme Wasem signale que ce sont les parents qui, ne trouvant pas de matériel, sont allés planter les fusées sur le terrain synthétique.

c. WC ouverts dans les périmètres des espaces de détente et manifestations

M. Cheyroux demande où en est l'investigation sur la possibilité de mettre des WC ouverts au public, dans les zones de fête ou la zone sportive et de détente.

M. Gorce répond qu'aux horaires d'ouverture de la mairie, il y a les WC de la mairie. Même chose pour la buvette du foot, qui a des WC ouverts quand elle est ouverte. Ce constat fait, le Conseil administratif n'est pas parti dans une démarche d'implantation de WC ailleurs dans la commune. Il s'en tient à l'existant.

M. Delaude demande si les WC de l'école sont correctement ouverts quand ils sont censés l'être.

M. Gorce répond que cela a été communiqué et que ces WC devraient être ouverts.

M. Hilty appuie la remarque de M. Cheyroux. Il a été amené à ouvrir les WC du foot quand l'école était fermée. Il rappelle qu'il y a des WC dans la buvette, dont les portes donnent directement sur l'extérieur.

M. Gorce demande si le FCPC entretiendrait ces toilettes. Le vrai problème des toilettes publiques est l'entretien, qui doit être permanent et suivi.

M. Cheyroux estime que ce ne doit pas être le critère qui freine la réflexion. Les Autorités ont fait l'effort de mettre à disposition du public des installations de détente et sportives, elles doivent avoir les moyens de leurs ambitions et assurer aussi la salubrité de ces endroits, même en dehors d'horaires programmés, un service de salubrité publique qui soit à la même hauteur que le service des jeux. Des éléments techniques peuvent alléger la permanence de l'intervention humaine par rapport à l'entretien.

M. Gorce rappelle son avis par rapport au risque lié à ces équipements. On peut chiffrer l'équipement de toilettes sèches ou humides ainsi que leur entretien et la gestion des plaintes qui ne manqueront pas. Des WC ouverts en permanence posent le problème de l'entretien la nuit et d'autres problèmes qui viendront inévitablement. C'est un vrai défi ! Il rappelle que la demande de M. Cheyroux portait sur une couverture de l'ensemble du territoire, ce qui pose les problèmes à large échelle.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Comme le Président se demande quelle suite à donner à ce sujet, M. Delaude suggère que déjà, on envisage l'ouverture des deux WC du foot.

M. Gorce propose qu'une étude chiffre l'entretien régulier d'une ouverture continue de ces deux WC. Il répète que, quelle que soit la situation de nettoyage, des plaintes seront à gérer.

d. Chemin vernaculaire et arrêts de bus

M. Mouton présente un schéma montrant la situation du bas du village de Perly par rapport aux arrêts de bus « En Louche ». Une carte prise sur Google montre une route de Certoux qui n'existe pas à cet endroit. Mais, pendant des années, une exploitation a laissé un chemin ouvert, qui facilitait l'accès aux arrêts de bus « En Louche ». Un incendie a contraint l'entreprise à fermer un pan du chemin. Les gens ont alors fabriqué leur propre chemin détourné sur une vingtaine de mètres, dans un champ cultivé. M. Mouton s'inquiète de ce cheminement lorsqu'il pleut. Il demande s'il est possible d'entrer en discussion avec le cultivateur de ce champ et si la commune peut l'aménager, de manière simple.

M. Trono rappelle qu'il s'agit d'un chemin privé. Il est vrai que c'est devenu une voie de communication intéressante. Il faudrait voir ce qui peut être entrepris avec le propriétaire et le cultivateur. Mais il s'agit de domaine privé, la marge de manœuvre de la commune est réduite.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 22h40.

Le Président du Conseil

René Gisiger

La Vice-présidente du Conseil

Simone Bowman

Le Secrétaire

Jacques Nierlé